

Image not found or type unknown



Rompre un contrat de professionnalisation

Par **Sylvain_old**, le **20/11/2007** à **17:08**

Bonjour, rnJe suis en contrat de professionnalisation, celui-ci pour la période d'un an.rnJe voudrais savoir ci celui ci a les mêmes caractéristiques qu'un CDD. C'est à dire puis je le quitter pour un CDI ?rnSi oui, le CDI d'une boîte de portage salarial peut il faire l'affaire ?rnSachant aussi que je suis en formation, vais je devoir quelque chose à l'organisme qui s'occupe de cela ?